

COVID 19

Informations et consignes sanitaires pour les examens de la session de printemps 2020 du Brevet de Maîtrise

1. Préambule

L'objectif de la Chambre des Métiers est de garantir l'organisation des examens du brevet de maîtrise dans le respect des prescriptions sanitaires en matière de la pandémie COVID-19 et selon les recommandations gouvernementales et le règlement grand-ducal en vigueur.

La priorité est de protéger la santé et le bien-être de chaque personne impliquée dans l'organisation et le déroulement des examens menant au brevet de maîtrise.

2. Mesures sanitaires

2.1. Distance interpersonnelle et circulation dans le bâtiment

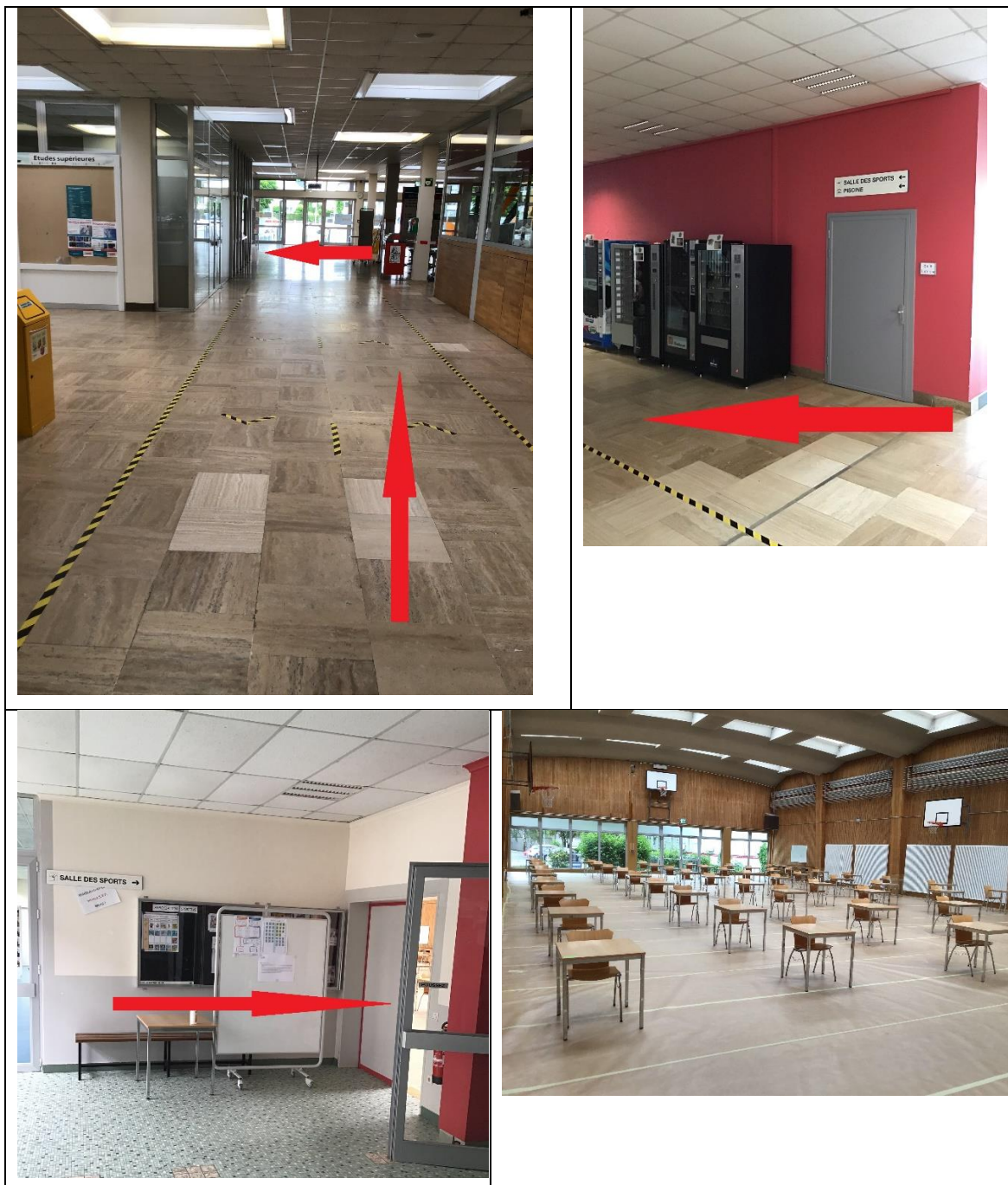
Afin de pouvoir garantir la distance interpersonnelle de 2 mètres, les examens se dérouleront dans **deux salles distinctes** qui ont été aménagées en fonction. Il s'agit de la **salle des fêtes** et de la **salle des sports** au sein du Lycée Technique du Centre.

Un affichage conséquent se trouvera à l'entrée principale du Lycée Technique du Centre et nos collaborateurs seront à votre disposition pour vous guider le cas échéant.

La **salle respective** dans laquelle se déroule l'examen est **indiquée sur le plan d'organisation qui vous a été transmis début juin**.

A toutes fins utiles vous trouverez ci-après quelques images indiquant le sens à emprunter et permettant de localiser la salle des sports.

A l'entrée principale du Lycée Technique du Centre, allez tout droit jusqu'au fond où se trouvent les distributeurs de boissons. Dirigez-vous ensuite à gauche le long des distributeurs de boissons. Continuez tout droit jusqu'à la cage d'escaliers, la salle des sports se trouve à droite.



La circulation dans le lycée est clairement indiquée à l'aide des flèches se situant sur le sol et indiquant les sens à emprunter.

Veuillez noter qu'il est interdit de se rassembler dans le hall d'entrée du lycée.

2.2. Mesures de protection

Les mains sont à désinfecter lors de l'arrivée au lycée. A cet effet un gel hydro-alcoolique est à votre disposition à l'entrée du lycée.

Dans l'enceinte du Lycée Technique du Centre le port du masque ou tout autre dispositif permettant de couvrir le nez et la bouche est obligatoire et indiqué pour le cas où la distance interpersonnelle de 2 mètres ne pourra-être respectée.

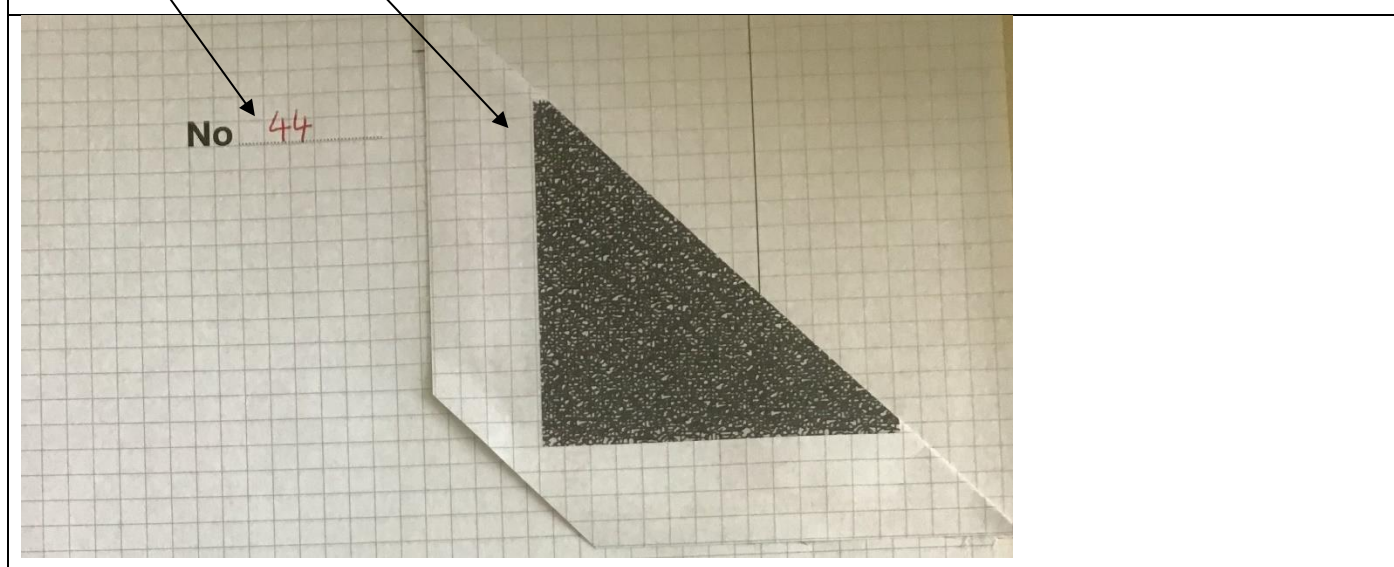
2.3. Consignes supplémentaires

Il est interdit d'interchanger du matériel (stylos, règles, calculatrice etc.).

Le papier d'examen mis à disposition pour écrire les examens est à fermer avec une **colle du genre Pritt ou Uhu**. Il est **interdit de lécher** la partie supérieure de la feuille.

Exemple d'une feuille vierge	Exemple d'une feuille remplie

Le **numéro de place** est obligatoire, et la **partie supérieure droite du papier** doit être collée sur les extrémités avant le dépôt aux mains des membres des commissions d'examen.



3. Organisation et déroulement des examens

3.1. Début des examens

Les horaires des examens ont été adaptés suite aux circonstances exceptionnelles dues à la pandémie COVID-19.

Les candidats devront se présenter **à 7h30 heures** pour les examens débutant à 8h00 et pour **13h30 heures** pour les examens débutant à 14h00 heures. De manière générale les candidats devront se présenter **une demie-heure (1/2 heure) à l'avance**. Cette consigne vaut **également pour les surveillants**.

Nous tenons également à vous rappeler que tous les distributeurs de boissons dans les lycées sont hors service. N'oubliez donc pas d'apporter vos propres boissons.

3.2. Contrôle d'identité

Attention : la Chambre des Métiers procédera au contrôle des présences. Les **surveillants n'auront donc pas à s'occuper de cette tâche**, le but est de limiter le contact physique au strict minimum.

Lors de l'entrée (**à 7 :30 ou 13 :30 heures**) dans la salle respective, le premier contrôle d'identité sera effectué.

Après le premier contrôle d'identité une feuille de présence sera remise pour les prochaines matières qui seront examinées dans la matinée/l'après-midi. Cette feuille de présence est à signer et à remettre obligatoirement avec la **copie d'examen à la fin de chaque épreuve aux collaborateurs de la Chambre des Métiers**. Après l'épreuve les collaborateurs de la Chambre des Métiers remettront l'enveloppe avec les copies au/x surveillant/s du métier en question.

Cette procédure évitera un passage supplémentaire dans les rangs lors de la remise d'un nouveau questionnaire et servira de contrôle des présences en continu.

4. Contact

Pour toute question ou précision relatives aux consignes formulées ci-avant la Chambre des Métiers se tient à votre disposition.

Service brevet de maîtrise et formation continue : email : brevet@cdm.lu, tél. : 42 67 67-540.

Chambre des Métiers

Service Brevet de maîtrise et formation continue